

A.BIS ARCHITECTES

Société à responsabilité limitée
au capital de 12 195,92 euros
Siège social : 177 boulevard du Maréchal Leclerc
85000 LA ROCHE SUR YON
390 866 747 RCS LA ROCHE SUR YON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A.BIS ARCHITECTES, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Articles L.223-43 et L.224-3 du Code de Commerce



SAS GEIREC NANTES

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
127 rue Robert Schuman
44800 Saint-Herblain

**Aux associés,**

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 11/06/2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le capital de la SARL A.BIS ARCHITECTES s'élève actuellement à 12 195,92 Euros divisé en 800 parts de 15,24 Euros chacune de valeur nominale.

Les derniers comptes annuels au 31/03/2024 font apparaître les capitaux propres suivants :

Capital	12 196 €
Réserve légale	1 220 €
Autres réserves	91 541 €
Résultat de l'exercice	(991) €
Total	103 965 €

Actif

Immobilisations incorporelles	1 162 €
Immobilisations corporelles	1 130 €
Immobilisations financières	350 €
Stocks et en-cours	5 904 €
Créances	25 207 €
Trésorerie	82 729 €
Compte de régularisation	4 294 €
Total	120 775 €

Passif

Emprunts et dettes assimilées	447 €
Fournisseurs et comptes rattachés	10 340 €
Dettes fiscales et sociales	6 023 €
Autres dettes	0 €
Produits constatés d'avance	0 €
Total	16 810 €

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint-Herblain,
Le 19/06/2024

SAS GEIREC NANTES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :

Erwann RENNOU

Commissaire aux comptes et à la transformation